

RÈGLEMENT 1031-30-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le Règlement 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement a été adopté le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code de la sécurité routière*, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de procéder à l'amendement du Règlement 1031-2016, tel qu'amendé;

ATTENDU QUE le présent amendement effectue une mise à jour des annexes A, C, D, E, G, H afin d'assurer l'adéquation du règlement avec la réalité observée sur le terrain;

ATTENDU QUE l'annexe C du présent amendement ajoute les projets promoteurs en cours d'acquisition par la Ville ou susceptibles de devenir, à terme, la propriété de la Ville. Cette mise à jour vise à refléter la réalité du terrain et à permettre la mise en œuvre des plans de signalisation transmis par les entrepreneurs.;

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2026;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A

L'annexe A – **Feux de circulation** est abrogée et remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la route Pierre-Laporte intersection boulevard de l'Innovation et rue du Diamant

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 3. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE C

L'annexe C – Arrêts points de tangente est abrogée et remplacée par l'annexe C jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue de l'Aigle intersection route Pierre-Laporte
- D'ajouter la rue de l'Aigle intersection de la rue de l'Aigle
- D'ajouter la rue de l'Aigle intersection de la rue de l'Aigle, devant le 192
- D'ajouter la rue Charles-Powell intersection de la rue George-Adams
- D'ajouter la rue de l'Écurie intersection de la rue Samara
- D'ajouter la rue de l'Écurie intersection du chemin de Lotbinière
- D'ajouter la rue du Galet intersection de la route Pierre-Laporte
- D'ajouter la rue de Jade intersection de la rue Natura
- D'ajouter le Carré des Loyalistes intersection de la rue du Faubourg
- D'ajouter la rue Natura intersection de la rue du Diapason
- D'ajouter la rue de l'Opale intersection de la rue Natura
- D'ajouter le Carré des Paysannes intersection de la rue du Faubourg
- D'ajouter le Carré des Pionnières intersection de la rue du Faubourg
- D'ajouter le Carré du Sablon intersection de la rue du Galet
- D'ajouter la rue Samara intersection de la route 241
- D'ajouter la rue du Topaze intersection de la rue Natura

ARTICLE 4. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE D

L'annexe D – Sens unique est abrogée et remplacée par l'annexe D jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue de l'Aigle, rond-point devant le 161, rue de l'Aigle
- D'ajouter la rue de l'Aigle, rond-point devant le 222, rue de l'Aigle
- D'ajouter la rue de l'Aigle, rond-point devant le 270, rue de l'Aigle
- D'ajouter le Carré des Loyalistes, de l'entrée ouest à l'entrée est
- D'ajouter le Carré des Paysannes, de l'entrée ouest à l'entrée est
- D'ajouter le Carré des Pionnières, de l'entrée ouest à l'entrée est.

ARTICLE 5. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE E

L'annexe E – Cédez le passage est abrogée et remplacée par l'annexe E jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue de l'Aigle, rond-point devant le 161, rue de l'Aigle
- D'ajouter le chemin de Gaspé, rue Montréal

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 6. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE G

L'annexe G – Traverses piétonnières est abrogée et remplacée par l'annexe G jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter le chemin de Gaspé, près de la rue Yamaska
- D'ajouter la rue Samara, à l'intersection de la rue de l'Écurie

ARTICLE 7. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE H

L'annexe H – Stationnement interdit est abrogée et remplacée par l'annexe H jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue du Galet, entre la route Pierre-Laporte et le cul-de-sac, sur les deux côtés
- De modifier le chemin du Lac-Gale, entre la rue Quinlan et le chemin de Gaspé, sur les deux côtés
- D'ajouter le Carré du Sablon, entre la rue du Galet et le cul-de-sac, sur les deux côtés

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A –	Feux de circulation
ANNEXE C –	Arrêts points de tangente
ANNEXE D –	Sens unique
ANNEXE E –	Cédez le passage
ANNEXE G –	Traverses piétonnières
ANNEXE H –	Stationnement interdit

MICHELLE CHAMPAGNE
MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE A

Feux de circulation



Intersections

boulevard de	Bromont	voie d'accès sortie 78
boulevard de	Bromont	rue de Saint-Hubert
boulevard de	Bromont	rue Bleury
boulevard de	Bromont	rue Shefford
boulevard de	Bromont	avenue de l'Hôtel-de-Ville
route	Pierre-Laporte	voie d'accès sortie 74
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Aéroport et rue de Soulanges
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Innovation et rue du Diamant

Projet

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE C

Arrêts points de tangente



Intersections

chemin d'	Adamsville	devant l'école St-Vincent-Ferrier, intersection nord
chemin d'	Adamsville	devant l'école St-Vincent-Ferrier, intersection sud
boulevard de l'	Aéroport	chemin d'Adamsville
rue de l'	Aigle	route Pierre-Laporte
rue de l'	Aigle	rue de l'Aigle
rue de l'	Aigle	rue de l'Aigle, devant le 192
rue d'	Amos	rue de Québec
rue d'	Amos	rue du Saguenay
rue	André	rue Laura
rue	André	chemin de Granby
rue d'	Argenteuil	rue de Gatineau
rue d'	Argenteuil	rue du Saguenay
rue de l'	Artisan	rue de l'Aubergiste
rue de l'	Artisan	rue du Charpentier
rue de l'	Atlantique	rue du Pacifique Est
rue de l'	Atrium	rue de la Rigole
rue de l'	Atrium	rue des Verrières
rue de l'	Aubergiste	rue du Charpentier
rue de l'	Aubergiste	rue du Violoneux
rue des	Aulnes	rue du Mont-Gale
rue des	Azurés	rue de Yamaska
rue de	Bagot	rue de Stanstead
rue	Balthazar	chemin Magenta
rue de	Beauce	rue de Chambly, intersection est
rue de	Beauce	rue de Chambly, intersection ouest
rue de	Beauharnois	chemin de Gaspé
rue de	Bedford	rue Shefford
rue de	Bellechasse	rue Montcalm
rue	Bellevue	rue des Écureuils
chemin	Belval	chemin Paquette
chemin	Belval	chemin Racine
chemin	Bérard	chemin de Granby, intersection est
chemin	Bérard	chemin de Granby, intersection ouest
rue des	Berges	chemin d'Adamsville
rue des	Berges	rue des Berges, intersection est
rue des	Berges	rue des Berges, intersection ouest
rue des	Boisés	rue de Chambly, intersection est
rue des	Boisés	rue de Chambly, intersection ouest
rue des	Bolets	rue des Coprins
rue de	Borduas	rue du Saguenay
rue du	Bosquet	rue des Perdrix
rue de	Boucherville	rue de Québec, intersection nord
rue de	Boucherville	rue de Québec, intersection sud
rue	Bouffard	chemin d'Adamsville
rue	Boulais	chemin d'Adamsville, intersection nord
rue	Boulais	chemin d'Adamsville, intersection sud
rue des	Bouleaux	rue du Mont-Gale
rue du	Bourgmestre	rue des Patriotes
rue du	Bourgmestre	rue du Charpentier
rue	Brousseau	chemin d'Adamsville

Règlements de la Ville de Bromont

rue	Bruce	rue de Beauce
rue	Bruce	rue de Chambly
rue des	Brunelles	route Pierre-Laporte
rue	Buck	rue Dunlavey
rue	Caron	chemin d'Adamsville
chemin des	Carrières	chemin de Gaspé
rue des	Castors	rue du Chevreuil
rue des	Castors	rue des Mouettes
rue	Catherine-De Médicis	rue de la Couronne
rue des	Cavalières	rue des Skieurs, intersection nord
rue des	Cavalières	rue des Skieurs, intersection sud
rue du	Centaure	chemin Laprairie
rue des	Cèpes	rue des Morilles
rue du	Cercle-des-Cantons	chemin de Gaspé
rue de	Chambly	rue Champlain
rue de	Chambly	rue d'Iberville
rue	Champlain	rue des Pentes
rue de la	Chanterelle	rue Shefford
rue de la	Chanterelle	rue des Morilles
rue du	Chapelier	rue des Patriotes
rue	Chapleau	rue des Deux-Montagnes
rue	Chapleau	rue de Mercier
rue	Charles-Powell	rue George-Adams
rue	Charles-X	rue de la Couronne
rue de	Charlevoix	rue Champlain
rue du	Charpentier	rue du Bourgmestre
rue du	Charpentier	rue des Patriotes
rue des	Chênes	rue des Hêtres, intersection nord
rue des	Chênes	rue des Hêtres, intersection sud
rue des	Chênes	rue des Épinettes
rue du	Chevreuil	rue des Perdrix
chemin	Choinière	route Pierre-Laporte
rue	Choinière	chemin d'Adamsville
rue du	Ciel	boulevard de l'Aéroport
rue	Cleary	rue O'Connor
rue de la	Colline	boulevard de Bromont
chemin	Compton	route Pierre-Laporte
rue	Cooley	chemin de Gaspé
rue des	Cormiers	rue des Mélèzes
rue des	Cormiers	rue du Mont-Gale
rue de la	Côte-Est	rue des Deux-Montagnes
rue du	Coteaux	rue du Ruisseau
rue de la	Couronne	chemin Compton, intersection nord
rue de la	Couronne	chemin Compton, intersection sud
rue des	Cyclistes	rue des Golfeuses, intersection est
rue des	Cyclistes	rue des Golfeuses, intersection ouest
rue des	Cyclistes	rue du Faubourg
rue	Darcy	route Pierre-Laporte, intersection nord
rue	Darcy	route Pierre-Laporte, intersection sud
rue des	Deux-Montagnes	chemin Huntington
rue des	Deux-Montagnes	rue des Deux-Montagnes
rue des	Deux-Montagnes	rue de Mercier
rue des	Deux-Montagnes	rue de la Côte-Est
rue du	Diamant	route Pierre-Laporte
rue du	Diapason	route Pierre-Laporte
chemin des	Diligences	chemin de Gaspé
rue	Dion	rue Grégoire

Règlements de la Ville de Bromont

rue	Domingue	rue de la Côte-Est
rue	Dominique	rue André
rue	Dominique	rue Laura
rue	Doonan	rue Dunlavey
rue	Dorchester	rue des Deux-Montagnes
rue	Dorchester	rue Mont-Joie, intersection nord
rue	Dorchester	rue Mont-Joie, intersection sud
rue de	Dorion	rue Champlain
rue de	Dorion	rue de Sherbrooke
rue de	Drummond	rue de Drummond
rue de	Drummond	rue Montcalm
rue de	Dublin	rue de Shannon
rue	Dunlavey	chemin de Missisquoi, intersection nord
rue	Dunlavey	chemin de Missisquoi, intersection sud
rue	Dunn	chemin de Gaspé
rue des	Écureuils	rue des Perdrix, intersection nord
rue des	Écureuils	rue des Perdrix, intersection sud
rue de l'	Écurie	rue Samara
rue de l'	Écurie	chemin de Lotbinière
rue de l'	Émeraude	rue du Diamant
rue	Enright	rue des Irlandais
rue des	Épinettes	rue des Chênes
rue des	Érables	route Pierre-Laporte
chemin	Farr	chemin de Gaspé
rue du	Faubourg	rue Shefford
rue du	Faubourg	carré des Loyalistes et rue des Cyclistes
rue du	Forgeron	rue des Patriotes, intersection nord
rue du	Forgeron	rue des Patriotes, intersection sud
rue des	Fougères	rue Brousseau
rue	François-1er	rue de la Couronne à l'est
rue	François-1er	rue de la Couronne à l'ouest
rue	Frontenac	chemin de Gaspé
rue	Frontenac	chemin Miltimore
rue	Gagné	rue Grégoire, intersection est
rue	Gagné	rue Grégoire intersection ouest
rue	Gagnon	chemin d'Adamsville
rue du	Galet	route Pierre-Laporte
rue de la	Gare	rue Champêtre
rue de la	Gare	rue de la Rive-Droite
rue de	Gatineau	rue des Verchères
rue	George-Adams	près de la génératrice
rue	George-Adams	à l'est du 35, rue George-Adams
rue	George-Adams	à l'ouest du 77, rue George-Adams
rue des	Golfeuses	rue des Cyclistes
rue des	Golfeuses	rue Shefford
chemin de	Granby	route Pierre-Laporte
rue	Grégoire	route 139, intersection est
rue	Grégoire	route 139, intersection ouest
rue	Grégoire	chemin d'Adamsville
rue	Grenon	rue Choinière
rue	Hayes	rue de Lotbinière
rue	Henri-IV	rue de la Couronne
rue	Huguette	rue André
rue	Huguette	rue Maurice
rue de	Hull	rue de Châteauguay
rue de	Hull	rue d'Iberville
rue	Huot	route 139

Règlements de la Ville de Bromont

rue	Huot	chemin d'Adamsville
rue d'	Iberville	rue de Chambly
boulevard de l'	Innovation	boulevard de l'Aéroport
boulevard de l'	Innovation	route Pierre-Laporte
rue des	Irlandais	rue Dunn, intersection nord
rue des	Irlandais	rue Dunn, intersection sud
rue des	Irlandais	rue Frontenac
rue des	Irlandais	chemin de Missisquoi
rue	Jacques-Cartier	rue Shefford
rue de	Jade	rue Natura
rue	Jeanne-Mance	rue de Louis-Hébert
rue de	Joliette	boulevard de Bromont, intersection est
rue de	Joliette	boulevard de Bromont, intersection ouest
rue de	Joliette	rue de Joliette
rue	Jones	rue de la Côte-Est
chemin du	Lac-Gale	chemin de Gaspé
rue de	La Mitis	boulevard de Bromont
chemin	Lapointe	chemin de Lotbinière
chemin	Lapointe	rue de Jeanne-Mance
chemin	Laprairie	chemin de Missisquoi, intersection nord
chemin	Laprairie	chemin de Missisquoi, intersection sud
chemin de l'	Assomption	chemin de Lotbinière
rue	Laura	rue André
rue des	Lauriers	chemin du Lac-Gale
rue de	Laval	rue Champlain
rue de	Laviolette	rue Champlain
rue de	Laviolette	rue de Windsor
rue	Lawrence	chemin Huntington
rue	Lawrence	rue Knowlton, intersection nord
rue	Lawrence	rue Knowlton, intersection sud
rue	Legault	boulevard de Bromont
rue de	Lévis	rue Champlain
rue des	Lilas	chemin de Gaspé
rue de	L'Islet	rue des Deux-Montagnes
chemin de	Lotbinière	route 241
rue de	Louis-Hébert	chemin Lapointe
rue	Louis-Philippe 1er	rue de la Couronne
rue	Louis-XIV	rue de la Couronne, intersection est
rue	Louis-XIV	rue de la Couronne, intersection ouest
carré des	Loyalistes	rue du Faubourg
rue	Luc-Marchessault	rue Marcel-R.-Bergeron, intersection nord
rue	Luc-Marchessault	rue Marcel-R.-Bergeron, intersection sud
rue	Madeleine	rue André
rue	Madeleine	rue Maurice, intersection nord
rue	Madeleine	rue Maurice, intersection sud
rue	Madeleine	rue Huguette
chemin	Magenta	chemin d'Adamsville, intersection est
chemin	Magenta	chemin d'Adamsville, intersection ouest
chemin	Magenta	route 139, intersection est
chemin	Magenta	route 139, intersection ouest
chemin de	Magog	chemin de Gaspé
chemin de	Magog	route Pierre-Laporte
rue des	Maniolas	rue de Yamaska
rue du	Maquignon	rue des Patriotes, intersection nord
rue du	Maquignon	rue des Patriotes, intersection sud
rue	Marcel-R.-Bergeron	chemin Compton
rue	Marie-Victorin	chemin Lapointe
rue	Marisol	chemin de Lotbinière

Règlements de la Ville de Bromont

rue	Martin	chemin d'Adamsville, intersection nord
rue	Martin	chemin d'Adamsville, intersection sud
rue	Martin	rue Huot, intersection nord
rue	Matane	rue de Montmorency
rue	Matane	rue de Sherbrooke
chemin de	Matapédia	chemin de Lotbinière
chemin de	Matapédia	voie ferrée
rue	Maurice	rue André
rue	McMahon	rue O'Connor
rue de	Mégantic	rue de Chambly
rue de	Mégantic	rue d'Iberville
rue des	Mélèzes	rue des Érables
rue des	Mélèzes	route Pierre-Laporte
rue	Mercier	rue des Deux-Montagnes
rue des	Mésanges	rue des Perdrix
rue	Messier	chemin d'Adamsville
rue du	Meunier	rue du Charpentier, intersection nord
rue du	Meunier	rue du Charpentier, intersection sud
chemin	Miltimore	chemin de Gaspé
chemin de	Missisquoi	chemin de Gaspé
rue du	Mont-Aki	chemin de Gaspé
rue du	Mont-Gale	rue des Hêtres
rue du	Mont-Gale	route Pierre-Laporte
rue	Mont-Joie	rue Dorchester
rue	Montcalm	rue des Deux-Montagnes
rue	Montcalm	rue de Stanstead
rue de	Montmorency	rue de Champlain
rue de	Montmorency	rue de Montmorency
rue de	Montmorency	rue de Sherbrooke
rue de	Montmorency	au coin de l'Auberge Bromont
chemin de	Montréal	chemin d'Adamsville
rue	Montréal	boulevard de Bromont
rue	Montréal	chemin de Gaspé
rue des	Morilles	rue des Coprins
rue des	Mouettes	rue des Perdrix
rue des	Mouettes	rue du Ruisseau
rue	Natura	rue du Diapason
rue	Nelligan	rue des Deux-Montagnes
rue de	Nicolet	rue Champlain
rue de	Nicolet	rue de Charlevoix
rue	O'Connor	rue des Irlandais
rue de l'	Opale	rue Natura
rue du	Pacifique Est	chemin des Carrières
rue du	Pacifique Ouest	rue Shefford
rue du	Pacifique Ouest	stationnement du Mont-Oak
rue des	Papillons	rue des Perdrix
rue de	Papineau	rue de Stanstead
rue de	Papineau	boulevard de Bromont
chemin	Paquette	chemin d'Adamsville
rue du	Parc	rue Champêtre
rue du	Parc	rue de la Rive-Droite
rue	Patenaude	chemin Magenta
rue des	Patriotes	chemin Compton
rue des	Patriotes	rue du Maquignon
rue des	Patriotes	rue Shefford
carré des	Paysannes	rue du Faubourg
rue des	Pentes	rue Champlain
rue des	Perdrix	rue du Bosquet

Règlements de la Ville de Bromont

rue des	Perdrix	rue Frontenac
rue des	Perdrix	rue Miltimore
chemin	Perreault	chemin d'Adamsville
chemin	Perreault	chemin de Montréal
rue	Pierre-Bellefleur	Intersection de la piste cyclable
rue des	Pins	chemin de Granby
carré des	Pionnières	rue du Faubourg
rue des	Plaines	rue des Mélèzes
rue des	Pommiers	rue des Amélanchiers
rue de	Pontiac	rue Champlain
rue de	Pontiac	rue de Sherbrooke
rue des	Prés	rue de la Colline
rue de	Québec	rue du Saguenay, intersection est
rue	Quinlan	chemin du Lac-Gale
chemin	Racine	chemin d'Adamsville
chemin	Racine	route Pierre-Laporte
rue des	Randonneurs	rue des Golfeuses
rue de la	Rigole	rue des Verrières
rue de la	Rivière	route Pierre-Laporte
rue de la	Rive-Droite	boulevard du Carrefour
rue	Roberts	rue de Sheffington
rue de	Roberval	rue de Québec
rue de	Roberval	rue de Papineau
rue du	Rocher	rue Frontenac
rue du	Rocher	rue de l'Horizon
rue	Ronalds	boulevard de l'Aéroport
rue du	Rubis	rue du Diamant
rue du	Ruisseau	rue Frontenac
rue du	Ruisseau	rue des Mouettes
chemin	Rumsby	chemin d'Iron Hill
carré du	Sablon	rue du Galet
rue du	Saguenay	rue Champlain
rue du	Saguenay	rue des Verchères
rue de	Saint-Bruno	rue du Saguenay
rue de	Saint-Bruno	rue Champlain
rue	Saint-Denis	boulevard de Bromont
rue	Saint-Denis	rue Lafontaine
rue de	Saint-Hubert	rue Lafontaine
rue de	Saint-Lambert	rue du Saguenay, intersection nord
rue de	Saint-Lambert	rue du Saguenay, intersection sud
rue	Saint-Martin	boulevard du Carrefour
rue	Saint-Patrick	rue des Irlandais
rue de	Saint-Rémi	rue de Frontenac
chemin	Salaberry	boulevard de l'Aéroport
rue	Samara	route 241
rue du	Saphir	rue du Diamant
rue du	Saphir	rue de l'Émeraude
rue de	Shannon	rue des Irlandais
rue de	Sheffington	chemin de Lotbinière
rue	Shefford	route Pierre-Laporte
rue (petite)	Shefford	rue Shefford
rue de	Sherbrooke	boulevard de Bromont
rue de	Sherbrooke	rue de Pontiac
rue de	Sherbrooke	rue de Montmorency
rue des	Skieurs	rue des Golfeuses
rue des	Skieurs	rue des Skieurs, intersection est
rue des	Skieurs	rue des Skieurs, intersection ouest
rue des	Skieurs	rue Shefford



Règlements de la Ville de Bromont

rue	Smith	chemin Coveduck
rue	Soeurs-de-St-Joseph	rue Marcel-R.-Bergeron
rue des	Sorbiers	rue des Amandiers
rue de	Sorel	rue de Québec
rue de	Sorel	rue de Roberval
rue de la	Source	route Pierre-Laporte
rue de	Stanstead	rue Champlain
rue de	Stanstead	chemin Huntington
rue du	Topaze	rue Natura
rue des	Tourterelles	rue des Perdrix
rue	Unifix	boulevard de l'Innovation
rue de	Vaudreuil	boulevard de Bromont
rue de	Verchères	boulevard de Bromont
rue de	Verchères	rue de Papineau
rue de	Verchères	route Pierre-Laporte
rue des	Verrières	rue de la Source
rue du	Violoneux	rue du Bourgmestre
rue du	Violoneux	chemin Compton
rue de	Windsor	rue de Sherbrooke
rue de	Wolfe	rue de Bonaventure
rue de	Yamaska	chemin de Gaspé
rue de	Yamaska	rue de Yamaska, intersection est
rue de	Yamaska	rue de Yamaska, intersection ouest

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE D

Sens unique



Intersections

route	241	accès boulevard de Bromont, direction nord
boulevard de l'	Aéroport	accès depuis route Pierre-Laporte, direction est
boulevard de l'	Aéroport	accès depuis route Pierre-Laporte, direction ouest
rue de l'	Aigle	rond-point devant le 161, rue de l'Aigle
rue de l'	Aigle	rond-Point devant le 222, rue de l'Aigle
rue de l'	Aigle	rond-point devant le 270, rue de l'Aigle
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue des Patriotes, direction est
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue des Patriotes, direction ouest
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue du Charpentier, direction nord
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue du Charpentier, direction sud-ouest
boulevard de	Bromont	entre rue Bleury et autoroute 10, direction nord
boulevard de	Bromont	entre autoroute 10 et rue Bleury, direction sud
boulevard de	Bromont	entre rue de Sherbrooke et rue Joliette, direction est
boulevard de	Bromont	entre rue de Joliette et rue de Sherbrooke, direction ouest
boulevard de	Bromont	sortie du IGA, direction nord
boulevard de	Bromont	accès et sortie autoroute 10, direction est
boulevard de	Bromont	sortie bureau d'information touristique, direction sud
rue	Brousseau	entre chemin d'Adamsville et rue des Fougères, direction sud-ouest
rue	Champlain	rond-point devant stationnement de Bromont, montagne d'expériences
rue de	Drummond	rond-point sud
rue de	Drummond	rond-point nord
rue du	Forgeron	accès rue des Patriotes intersection sud, direction ouest
rue du	Forgeron	accès depuis rue des Patriotes intersection sud, direction est
rue du	Forgeron	accès rue des Patriotes intersection nord, direction nord
rue du	Forgeron	accès depuis rue des Patriotes intersection nord, direction sud
rue	François-1er	rue de la Couronne, direction nord
rue	François-1er	accès depuis la rue de la Couronne, direction nord
rue de la	Gare	entre rue Champêtre et rue de la Rive-Droite, direction sud
rue	George-Adams	dans la boucle seulement
avenue de l'	Hôtel-de-Ville	entre boulevard de Bromont et 90, boulevard de Bromont, direction est
avenue de l'	Hôtel-de-Ville	entre 90, boulevard Bromont et boulevard de Bromont, direction ouest
boulevard de l'	Innovation	accès au boulevard de l'Innovation, direction est
boulevard de l'	Innovation	accès route Pierre-Laporte, direction est
boulevard de l'	Innovation	accès depuis route Pierre-Laporte, direction ouest
rue	Legault	direction sud-est
rue	Louis-XIV	accès rue de la Couronne intersection ouest, direction ouest
rue	Louis-XIV	accès depuis rue de la Couronne intersection ouest, direction est
rue	Louis-XIV	accès rue de la Couronne intersection est, direction est
rue	Louis-XIV	accès depuis rue de la Couronne intersection est, direction ouest
carré des	Loyalistes	de l'entrée ouest à l'entrée est
rue	Martin	entre chemin d'Adamsville et rue Huot, direction sud
rue du	Maquignon	accès rue des Patriotes, direction est
rue du	Maquignon	accès depuis la rue des Patriotes, direction ouest
rue des	Patriotes	accès rue du Maquignon, direction sud
rue des	Patriotes	accès depuis la rue du Maquignon, direction nord
carré des	Paysannes	de l'entrée ouest à l'entrée est
rue	Pierre-Bellefleur	direction ouest

Règlements de la Ville de Bromont



carré des	Pionnières	de l'entrée ouest à l'entrée est
rue	Champêtre	direction ouest
rue de la	Rive-Droite	direction est
rue de	Rouville	rond-point
rue	Saint-Martin	direction ouest

Projet

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE E

Cédez le passage



Rues

boulevard de l'	Aéroport	route Pierre-Laporte
rue de l'	Aigle	rond-point devant le 161, rue de l'Aigle
boulevard de	Bromont	accès autoroute 10
rue du	Cercle-des-Cantons	rond-point
rue	Champlain	rond-point devant Bromont, montagne d'expériences
rue des	Cormiers	rue du Mont-Gale
rue de la	Couronne	rue François-1er
rue de la	Couronne	rue Louis XIV, intersection ouest
rue de la	Couronne	rue Louis XIV, intersection est
rue	François-1er	rue de la Couronne
chemin de	Gaspé	rue Montréal
boulevard de l'	Innovation	boulevard de l'Innovation
boulevard de l'	Innovation	route Pierre-Laporte
rue	Louis XIV	rue de la Couronne, intersection ouest
rue	Louis XIV	rue de la Couronne, intersection est
rue des	Moulins	rue des Berges
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Aéroport, direction ouest
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Innovation
	Rond-Point	sortie autoroute 10
	Rond-Point	chemin Bergeron, chemin Saxby sud et boulevard de Bromont
rue	Shefford	boulevard de Bromont, direction nord

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE G

Traverses piétonnières

Près de ou entre...



chemin d'	Adamsville	entre rue Caron et rue Brousseau
chemin d'	Adamsville	entre rue Gagnon et rue des Berges
chemin d'	Adamsville	entre pont et rue Choinière
chemin d'	Adamsville	coin rue Choinière
rue d'	Adamsville	coin rue Brousseau
rue du	Bourgmestre	près rue Shefford
boulevard de	Bromont	face rue de Vaudreuil
boulevard de	Bromont	entre rue de Montréal et voie ferrée
boulevard de	Bromont	coin rue de Papineau et rue de Joliette
rue	Brousseau	devant l'école St-Vincent-Ferrier
boulevard du	Carrefour	coin rue Saint-Martin
rue des	Carrières	devant le parc à chien
rue du	Cercle-des-Cantons	près du rond-point
rue	Champpêtre	entre rue de la Gare et rue du Parc
rue	Champlain	près carrefour giratoire
rue	Champlain	près rue Nicolet
rue	Champlain	entre le stationnement P1 et P2 de Bromont, montagne d'expériences
rue de	Châteauguay	coin rue de Hull
rue de	Charlevoix	près rue Nicolet
rue	Choinière	près chemin d'Adamsville
chemin	Compton	près rue du Violoneux
rue des	Deux-Montagnes	près kiosque postal
chemin de	Gaspé	près du 50, chemin de Gaspé
chemin de	Gaspé	rue Pierre-Bellefleur
chemin de	Gaspé	rue de Yamaska
rue d'	Iberville	près rue de Hull
rue des	Irlandais	au nord de la rue Dunn
rue des	Irlandais	devant rue O'Connor
rue	John-Savage	devant l'aréna
rue de	Missisquoi	près chemin de Gaspé
rue de	Montréal	près boulevard de Bromont
rue de	Montréal	Intersection rue John-Savage
rue des	Moulins	entre le 164 et le 168
rue	Pierre-Bellefleur	face à l'entrée de l'école
rue	Pierre-Bellefleur	devant l'entrée de la bibliothèque
rue	Samara	intersection rue de l'Écurie
rue	Shefford	entre chemin Compton et rue John-Savage
rue	Shefford	devant rue des Patriotes

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE H

Stationnement interdit



Rues

rue	Adamsville	entre débarcadère et rue Brousseau côté ouest
rue	Adamsville	entre 7h30 et 16h00, au débarcadère de l'école St-Vincent-Ferrier
rue	Adamsville	stationnement du débarcadère, maximum 5 minutes, devant le 127, rue d'Adamsville
rue	Adamsville	entre 127, rue d'Adamsville et rue Brousseau
rue de	Bagot	entre rue Stanstead et rond-point, côté nord-est
rue de	Bagot	dans le rond-point
rue de	Bagot	depuis le rond-point sur une distance de 75 m lin., côté sud
rue	Bleury	22 m à partir du coin du boulevard de Bromont, côté sud
rue du	Bosquet	dans cul-de-sac sur rue du Bosquet, sur les deux côtés
rue du	Bosquet	à partir d'une distance de 10 m lin. de l'entrée charretière du 4, rue du Bosquet jusqu'au cul-de-sac, côté est
rue	Bouffard	devant Centre Communautaire Lucien-Parent : 2 stationnements réservés aux utilisateurs du bureau de Postes Canada
boulevard de	Bromont	entre rue Shefford et rue Papineau, sur les deux côtés
rue	Brousseau	entre rue d'Adamsville et traverse piétonnière, sur les deux côtés
rue	Brousseau	entre traverse piétonnière et 32, rue Brousseau, zone débarcadère, 10 minutes, du lundi au vendredi, entre 7h00 et 9h00 et entre 14h00 et 16h00, côté nord-ouest
rue	Brousseau	entre rue d'Adamsville et 41, rue Brousseau, lorsque les panneaux sont visibles, côté sud-est
rue	Buck	entre rue Dunlavey et cul-de-sac, sur les deux côtés
boulevard du	Carrefour	toute sa longueur
chemin des	Carrières	dans l'entrée menant au stationnement du pavillon du Parc des Sommets situé au 44 chemin des Carrières, sur une distance de 95 m lin. sur les deux côtés
chemin des	Carrières	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
chemin des	Carrières	entre parc à chien et voie ferrée, sur les deux côtés
rue	Champêtre	sur toute sa longueur
rue	Champlain	entre Château Bromont et rue de Lévis, sur les deux côtés
rue	Champlain	15 m lin. de chaque côté de l'intersection avec rue de Laviolette, côté ouest
rue de	Charlevoix	entre rue Nicolet et fin du cul-de-sac, côté est
rue de	Charlevoix	entre rue Nicolet et rue Champlain, du 15 décembre au 15 mars, côté est
rue de	Charlevoix	10 m lin. de chaque côté du chemin d'accès, côté ouest
rue de	Châteauguay	entre chemin de Gaspé et rue Champlain, sur les deux côtés
rue des	Chênes	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue des	Chênes	entre 75, rue des Chênes et cul-de-sac, côté est
rue	Cleary	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté sud
chemin	Compton	entre 100, chemin Compton et rue Shefford, sur les deux côtés
rue de la	Côte-Est	dans cul-de-sac
rue des	Cyclistes	entre 348, rue des Cyclistes et rue du Faubourg, sur les deux côtés
chemin des	Diligences	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
chemin des	Diligences	entre chemin de Gaspé et cul-de-sac, côté sud

Règlements de la Ville de Bromont



chemin des	Diligences	entre cul-de-sac et le 100, chemin des Diligences, côté nord
rue	Domingue	dans cul-de-sac
rue des	Deux-Montagnes	à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau, adresses impaires
rue des	Deux-Montagnes	à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau du 15 décembre au 15 mars, sauf les détenteurs de vignettes valides hors des opérations de déneigement, adresses paires
rue	Doonan	dans cul-de-sac
rue	Dorchester	sur une distance de 100 m lin. de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les adresses 201 et 205, rue Dorchester, côté nord
rue	Dorchester	entre rue des Deux-Montagnes et rue Mont-Joie, côté sud
rue	Dorion	entre rue Champlain et le 243, rue de Dorion, côté sud
rue de	Drummond	sur 150 m lin. depuis l'intersection avec la rue Montcalm, sur les deux côtés
rue de	Drummond	dans l'aire de virage devant le 169 et 173
rue de	Dublin	sur 100 m lin. au nord de l'intersection avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	Dublin	dans cul-de-sac
rue	Dunlavey	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
rue	Dunlavey	entre 740, rue Dunlavey et cul-de-sac, côté des adresses civiques impaires
rue	Dunlavey	depuis la rue Buck sur une distance de 40 mètres linéaires, côté des adresses civiques paires
rue	Dunn	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	Enright	dans cul-de-sac
rue des	Érables	dans cul-de-sac
rue du	Faubourg	entre rue Shefford et carré des Loyalistes, sur les deux côtés
rue du	Faubourg	entre carré des Loyalistes et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	Frontenac	entre chemin de Gaspé et rue du Rocher, sur les deux côtés
rue	Gagnon	entre chemin d'Adamsville et cul-de-sac, côté nord
rue du	Galet	entre route Pierre-Laporte et le cul-de-sac, sur les deux côtés
rue de la	Gare	sur toute sa longueur
chemin de	Gaspé	entre rue Shefford et voie ferrée, côté ouest
chemin de	Gaspé	devant centre équestre jusqu'au chemin du Lac-Gale, sur les deux côtés
chemin de	Gaspé	à 110 m lin. de la rue Shefford sur une distance de 50 m lin., côté est
chemin de	Gaspé	à 15 m lin. au sud de l'entrée nord du débarcadère des autobus sur 50 m lin., zone débarcadère, 10 minutes, du lundi au vendredi, entre 7h00 et 18h00, de septembre à juin, côté est
chemin de	Gaspé	entre rue Pierre-Bellefleur et rue de Montréal, côté est
chemin	Huntington	entre rue des Deux-Montagnes et la limite municipale, côté ouest
chemin	Huntington	sur une distance de 5 m lin. de chaque côté des entrées charretières des adresses 475, 501, 515, côté est
chemin	Huntington	entre la limite municipale et rue des Deux-Montagnes lorsque les panneaux sont visibles, côté est
rue des	Irlandais	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue des	Irlandais	entre chemin de Missisquoi et rue Saint-Patrick, du 15 décembre au 15 mars, côté nord
rue	Jacques-Cartier	entre rue Shefford et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	John-Savage	entre rue de Montréal et 35, rue John-Savage, côté est
rue	John-Savage	devant l'aréna : stationnement maximum 10 minutes, côté ouest
rue	John-Savage	entre rue Shefford et aréna, côté ouest

Règlements de la Ville de Bromont

rue de	Joliette	entre intersection boulevard de Bromont, rue Papineau, jusqu'à la traverse de la route verte, sur deux côtés
rue	Jones	dans cul-de-sac
rue	Knowlton	sur 100 m lin. à l'est de l'intersection nord avec le sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
rue	Knowlton	entre rue Lawrence et le cul-de-sac, côté sud
rue	Knowlton	dans cul-de-sac
chemin du	Lac-Gale	entre chemin de Gaspé et rue des Lauriers, sur les deux côtés
chemin du	Lac-Gale	entre rue Quinlan et chemin de Gaspé, sur les deux côtés côté ouest
chemin du	Lac-Gale	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 19h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	Lafontaine	entre rue Bleury et rue de Saint-Hubert, côté est
rue	Lafontaine	entre rue Saint-Denis et rue Bleury, côté ouest
rue de	La Mitis	sur 100 m lin. de chaque côté de l'accès au stationnement pour le sentier Vanille, entre 21h00 et 6h00
rue de	La Mitis	dans le stationnement donnant accès au sentier Vanille, entre 21h00 et 6h00
rue des	Lauriers	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	Lévis	entre rue Champlain et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue des	Lilas	entre 10, rue des Lilas et 258, rue des Amélanchiers, sur les deux côtés
chemin de	Lotbinière	en bordure de rue, sur toute sa longueur, sur les deux côtés
carré des	Loyalistes	entre rue du Faubourg et 8, carré des Loyalistes sur une distance de \pm 30 m lin., côté adresses paires
carré des	Loyalistes	entre 44, carré des Loyalistes et la fin de la première courbe, côté adresses paires
carré des	Loyalistes	entre 70, carré des Loyalistes et 80, carré des Loyalistes, côté adresses paires
carré des	Loyalistes	sur toute sa longueur, côté adresses impaires
rue	Luc-Marchessault	sur toute sa longueur, côté nord-est
rue	Luc-Marchessault	Entre le #25 et le #11, côté adresses impaires
rue	Marcel-R.-Bergeron	à 80 m lin. depuis la rue des Sœurs-de-Saint-Joseph, sur une distance de \pm 60 m lin. Le stationnement est ensuite autorisé sur une distance de \pm 60 m lin. puis à nouveau interdit sur une distance de \pm 90 m lin., côté adresses impaires
rue	Marcel-R.-Bergeron	entre rue Shefford et l'entrée la plus au nord de la rue Luc-Marchessault, côté adresses paires
chemin de	Matapédia	entre voie ferrée et le pont, sur les deux côtés
rue	McMahon	dans cul-de-sac
rue de	Mercier	entre rue Chapleau et cul-de-sac, côté ouest
chemin de	Missisquoi	sur 100 m lin. avant l'intersection du sentier M30 et sur 270 m lin. après l'intersection du sentier M30, côté nord
chemin de	Missisquoi	sur 100 m lin. de chaque côté de l'intersection du sentier M30, entre 21h00 et 6h00, côté sud
chemin de	Missisquoi	sur 100 m lin. de chaque côté de l'intersection du sentier la Divine, sur les deux côtés
chemin de	Missisquoi	près cul-de-sac après rue des Irlandais, sur les deux côtés
chemin de	Missisquoi	depuis l'entrée du 240, chemin de Missisquoi jusqu'à 100 m lin. avant l'accès au sentier M30, entre le 15 décembre et le 15 mars, côté nord
rue	Mont-Joie	entre la rue Dorchester et Dorchester, sur toute sa longueur
rue	Montcalm	sur une distance de 100 m lin. de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les adresses 157 et 159, sur les deux côtés
rue de	Montmorency	entre rue de Sherbrooke et rue Champlain, côté sud
rue de	Montréal	près boulevard de Bromont, côté nord

Règlements de la Ville de Bromont

rue de	Montréal	entre boulevard de Bromont et rue John-Savage, côté sud
rue	Natura	entre la rue du Diapason et le 363, rue Natura, sur le côté des adresses civiques impaires
rue	Nelligan	depuis la rue des Deux-Montagnes sur une distance de 40 mètres linéaires, sur les deux côtés de la rue
rue de	Nicolet	lot 3 163 755
rue de	Nicolet	entre la rue de Charlevoix et la rue Champlain, côté des adresses civiques impaires
rue	O'Connor	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	O'Connor	entre rue Cleary et cul-de-sac, côté est
rue	O'Connor	à partir de 90 m lin. de l'intersection de la rue des Irlandais se terminant à la jonction du sentier C6, côté ouest
rue	O'Connor	entre stationnement Bromont, montagne d'expériences et cul-de-sac, côté ouest
rue de	Papineau	à l'est des casiers postaux, pour un maximum de 5 minutes, côté nord
rue de	Papineau	entre boulevard de Bromont et rue du Saguenay, sur deux côtés. Exception des espaces de stationnement prévus pour les casiers postaux
rue du	Parc	sur toute sa longueur
rue des	Patriotes	kiosque postal près rue du Bourgmestre, côté ouest
rue des	Patriotes	entre parc des Patriotes et 115, rue des Patriotes, côté ouest
rue des	Pentes	entre rue Champlain et cul-de-sac, côté nord
rue des	Pentes	débarcadère 15 minutes, entre débarcadère de Bromont, montagne d'expériences et cul-de-sac, côté sud
rue des	Pentes	entre rue Champlain et débarcadère de Bromont, montagne d'expériences, côté sud
rue	Pierre-Bellefleur	entre terrain de soccer du Campus Germain-Désourdy et bibliothèque : maximum 5 minutes, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	devant entrée principale de l'école de la Chantignole : 15 minutes, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	devant l'école de la Chantignole : handicapé, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	zone débarcadère devant l'école : stationnement 5 minutes, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	devant la bibliothèque : stationnement réservé à la bibliothèque, côté nord
rue de	Pontiac	entre rue de Sherbrooke et 80, rue de Pontiac, sur les deux côtés
rue	Saint-Denis	face au 1 rue St-Denis : entre le 15 décembre et le 15 mars, côté nord
rue	Saint-Martin	près boulevard de Bromont : interdiction de stationner dans les rues
rue des	Randonneurs	à partir du 1159, rue des Randonneurs, sur une distance de 125 m lin., du lundi au vendredi entre 6h00 et 9h00, sur les deux côtés
rue de la	Rive-Droite	sur toute sa longueur
rue de	Rouville	entre rue, Montcalm et 113, rue de Rouville, sur les deux côtés
rue du	Rubis	entre intersection rue du Diamant et cul-de-sac, côté est
rue du	Rubis	dans rond-point
carré du	Sablon	entre la rue du Galet et le cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	Saint-Martin	sur toute sa longueur
rue	Saint-Rémis	entre rue, Frontenac et 7, rue Saint-Rémi
chemin	Saxby Sud	entre rond-point et piste cyclable Estriade, côté est
rue de	Shannon	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	Shannon	dans cul-de-sac
rue	Shefford	entre boulevard de Bromont et rue Legault, côté sud
rue	Shefford	entre rue Legault et rue John-Savage : 2 heures maximum, côté sud



Règlements de la Ville de Bromont

rue	Shefford	entre boulevard de Bromont et le chemin de Granby, côté nord
rue	Shefford	entre rue John-Savage et 871, rue Shefford : 2 heures maximum, entre 9h00 et 18h00, côté sud
rue de	Sherbrooke	entre rue de Dorion et 122 rue de Sherbrooke, sur les deux côtés
rue de	Sherbrooke	entre rue de Pontiac et rue de Montmorency, côté est
rue de	Sherbrooke	entre rue Windsor et rue de Dorion, côté ouest
rue des	Sœurs-de-Saint-Joseph	sur toute sa longueur le lundi et le mercredi entre 6h00 et 8h00, sur les deux côtés
rue de	Stanstead	
Stationnement Hôtel-de-Ville	stationnement réservé aux employés municipaux (cases situées à l'ouest du stationnement) du lundi au vendredi entre 6h00 et 18h00	
rue du	Violoneux	entre chemin Compton et rue de l'Aubergiste : du 15 décembre au 15 mars, côté nord
rue du	Violoneux	entre 871, rue du Violoneux et chemin Compton : du 15 mars au 15 décembre, côté sud
rue	Windsor	entre l'accès du parc Windsor et rue de Laviolette, côté nord



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1031-30-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Avis de motion, dépôt et présentation :	9 mars 2026
Adoption du règlement :	2026
Avis public :	2026
Entrée en vigueur :	2026

MICHELLE CHAMPAGNE
MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE